

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016-2017

Numéro de séance : 2 – 14 novembre 2016

Date de convocation : 4 novembre 2016

Présidence de : Monsieur BEUCHOT Philippe

Quorum : 15

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes Désignation	N°
<b>I – <u>Approbation du PV de la séance du 04 10 2016 et de l'ordre du jour de la séance du 14 11 2016</u></b>					
Approbation du PV du CA du 04 10 2016	Vote			PV CA 04 10 2016	1
Ordre du jour du CA du 14 11 2016	Vote			Calendrier 2016-2017	2
<b>II – <u>Vie Pédagogique</u></b>					
1 – Composition du CA					
2 – Commissions				Commissions	3
3 – Règlement interne du CA	Vote			Règlement interne CA	4
<b>III – <u>Vie de l'établissement</u></b>					
1 – Fonctionnement du CDI					
2 – Question diverse associée					
3 – Question diverses sur la parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève					
4 – Remise de diplômes du baccalauréat 2016					
5 – Mise en sécurité de l'établissement					
6 – Exercice anti-intrusion du 17 octobre					
<b>IV – <u>Affaires financières</u></b>					
1 – Contrats et conventions	Vote			Contrats et conventions	5,6,7,8,9,10,11
2 – Dons et legs	Vote				
3 – Voyages et sorties scolaires	Vote			Voyages et sorties scolaires	12
<b>V – <u>Questions diverses</u></b>					

Signatures :

Le Président

M. BEUCHOT Philippe

La Secrétaire

Mme BIROCHEAU Muriel

M. le Proviseur ouvre la séance à 18h15 en accueillant les nouveaux membres du CA pour l'année scolaire 2016-2017.

21 membres (puis 23, 24, et 22) sont présents.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration est déclaré ouvert.

## I. Approbation du PV de la séance du 4 octobre 2016 et de l'ordre du jour de la séance du 14 novembre 2016

### 1.1 Approbation du PV de la séance du 4 octobre 2016

Annexe 1 : PV CA 04/10/2016

M. le Proviseur demande aux membres s'ils ont des remarques, questions ou corrections à apporter au compte-rendu transmis par mail.

Annexe 2 : Calendrier de l'année scolaire 2016-2017 (avec mise à jour)

Un nouveau calendrier prévisionnel mis à jour est posé sur table. Les changements concernent le forum des grandes écoles. La date du 7 avril est manquante et concerne les épreuves de CO (compréhension orale).

**Vote approbation du PV de la séance du 4 octobre 2016**

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 23**

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 14 novembre 2016

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. le Proviseur sollicite les membres du CA pour assurer le secrétariat de séance. Mme Birocheau, représentante PEEP, se porte volontaire.

**Vote approbation de l'ordre du jour du 14 novembre 2016**

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 23**

## II. Vie Pédagogique

### 2.1 Composition du CA

- 2 représentants du conseil régional (1 excusé)
- 2 représentants de la commune et communauté de communes (excusés)
- 2 personnalités qualifiées (aucun représentant à ce jour). Il s'agit d'un interlocuteur difficile à recruter. L'ouverture de la 1ère STMG va peut-être permettre d'orienter les recherches vers les milieux professionnels
- 5 parents d'élèves élus (2 associations/ fédérations avec répartition des sièges au pro-rata des votes) : 3 FCPE et 2 PEEP
- 5 élèves élus (représentation des élèves du secondaire et classes préparatoire au pro rata des effectifs) : 3 lycéens et 2 étudiants

- membres de droit : le plus ancien CPE de l'établissement, le gestionnaire agent comptable, un proviseur adjoint en alternance, le Proviseur
- 3 représentants des personnels ATOSS élus
- 7 représentants des personnels d'enseignement élus

Après avoir présenté chaque membre titulaire et suppléant, M. le Proviseur déclare le CA installé.

## 2.2 Commissions

### Annexe 3 : Commissions (en cours de constitution)

La **commission permanente** aborde les sujets pédagogiques. Généralement, elle se réunit une fois en janvier pour préparer la rentrée suivante.

Le **conseil de discipline** se réunit lorsqu'un élève a commis une faute importante. Le Proviseur peut prononcer seul une sanction pouvant aller jusqu'à 8 jours d'exclusion. Le conseil de discipline statuera sur une exclusion définitive, avec ou sans sursis. Cependant, il peut se réunir pour des sanctions moindres mais relatives à des sujets importants. Ce conseil est extrêmement rare au lycée Camille Guérin et doit le rester.

### 18h34 – arrivée de M. TIRANT représentant de la Nouvelle Aquitaine

Le **conseil de vie lycéenne** a un lien important avec le CA. L'an dernier, les membres du CVL étaient très impliqués et ont mené des projets couronnés de succès comme le bal des terminales, l'investissement pour lutter contre le harcèlement et l'accueil des nouveaux élèves de seconde avec enseignants et élèves. Cette année, le développement durable sera un projet à mettre en œuvre.

La **commission d'ouverture des plis** permet d'ouvrir et dépouiller les propositions techniques et financières des fournisseurs suite aux appels d'offres. Elle permet de définir le mieux disant dans un contexte économique où les entreprises extérieures sont nombreuses pour des marchés surs.

La **commission éducation, santé et citoyenneté** initie des actions relatives à ces thèmes. C'est une commission difficile à mobiliser.

La **commission d'hygiène et de sécurité** traitera prochainement de la mise en sécurité de l'établissement pour poser les actions en ce sens. Les membres recevront prochainement l'ordre du jour.

La **commission éducative** se réunit avec l'élève et sa famille lorsque des problèmes importants apparaissent sans pour autant justifier un conseil de discipline. L'objectif est de rechercher des solutions appropriées pour une amélioration durable.

La **commission de gestion des fonds sociaux** permet d'épauler des familles en difficulté. La diminution des fonds attribués contraindra à cibler l'hébergement essentiellement et ne permettra pas d'aider les étudiants pour les frais relatifs aux concours. Elle se réunit 3 à 4 fois par an.

La **commission restauration** n'a aucune légitimité réglementaire mais permet d'échanger en particulier dans le contexte de construction du nouveau bâtiment. Les menus ne sont pas concernés.

M. le Proviseur demande à chaque représentant impliqué dans la composition des commissions de lui transmettre les noms des participants au plus tard mercredi 16/11/2016.

## 2.3 Règlement interne du CA

### Annexe 4 : Règlement interne du CA (avec mise à jour)

Le règlement interne du CA comporte quelques erreurs :

- date : 14 novembre 2016 (au lieu du 12 novembre 2015)
- 30 membres et non 31 membres
- article 11 absent : communication des adresses électroniques des membres

Le délai de diffusion n'est pas toujours respecté pour les documents. Leur étude dépend donc de la volonté des membres, cela permet cependant de prendre en considération des affaires tardives mais importantes dans la vie du lycée.

La liste nominative des membres sera communiquée au prochain CA.

**Vote approbation du règlement interne du CA**

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**

**Acte administratif n°17**

### **III. Vie de l'établissement**

#### **3.1 Le fonctionnement du CDI**

Suite aux dysfonctionnements, des analyses de fonctionnement ont été menées avec les documentalistes et les élèves, mais aujourd'hui, malgré des échanges et des idées, aucune action concrète n'apparaît.

M. le Proviseur a sollicité la structure CANOPE qui propose des prestations d'analyse de fonctionnement puis des actions à mettre en œuvre pour une meilleure efficacité de ces locaux. La première rencontre aura lieu le 22 novembre.

Les enseignants demandent si les utilisateurs seront impliqués dans cette analyse. M. le Proviseur répond qu'il est prévu que tous les usagers soient impliqués.

Mme Halbout, qui a une expérience avec CANOPE, explique que le déroulement implique un diagnostic auprès de tous les interlocuteurs. Il comprend également une expertise numérique pour la base de données ainsi qu'une étude des locaux.

#### **3.2 Question diverse associée**

Qu'en est-il de la pérennité du poste provisoire de documentaliste ?

M. le Proviseur a demandé la pérennisation mais la particularité de ce poste, en partage sur 2 établissements, ne permet pas à ce jour de l'assoir. En attente.

#### **3.3 Question diverse sur le parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève**

M. le Proviseur donne la parole à Mme Tochon.

Ce parcours est issu de la loi de refondation de l'école de 2013 et Mme Tochon demande sa mise en œuvre au lycée car plein d'actions sont menées par les enseignants. Ce parcours se déroule de la maternelle à l'université et a pour objectif de lutter contre les inégalités.

Il est inscrit sur un territoire et prévoit également l'inclusion scolaire de public spécifique, en particulier en lien avec le handicap.

Il s'appuie sur les enseignements et les partenaires extérieurs et s'inscrit dans le projet d'établissement.

Au sein du lycée, des partenariats sont établis (TAP, Confort Moderne) et le territoire éducatif est d'ores et déjà impliqué avec ECLORE.

Ce parcours transforme le lieu scolaire en lieu de culture avec une application nationale pour le suivi avec 1H par élève de seconde permettant la création d'un port folio alimenté durant 3 ans et évalué à l'issue.

Mme Tochon souhaiterait que l'établissement engage une stratégie volontaire et inscrive une ligne budgétaire associée à hauteur de 3000 €.

Les partenaires extérieurs ont été identifiés : TAP, Confort Moderne, Musée Sainte Croix, Espace Mendès France. Le lien avec l'animation culturelle portée au sein du lycée peut être fait.

Réactions : les élèves de classe préparatoire souhaiteraient se voir associés à ce projet.

M. le Proviseur souligne l'importance de telles démarches dans le cadre de la scolarité pour initier les jeunes à la culture.

#### **3.4 Remise de diplômes du baccalauréat 2016**

M. le Proviseur a souhaité réunir les nouveaux bacheliers à l'occasion d'un moment convivial pour leur permettre de récupérer leur diplôme et de retrouver les enseignants. Ce moment permettra également d'établir les cursus des anciens lycéens en post-bac.

Les représentants des parents sont invités.

#### **3.5 Mise en sécurité de l'établissement**

M. le Proviseur remercie M. Tirant, représentant de la région, de sa réactivité à l'issue du CA du 4 octobre dernier.

Les services de la région ont immédiatement pris contact avec le Proviseur. Un point sur les besoins a été fait et des réponses sont attendues à ce jour.

#### **19h20 – départ de 2 élèves**

M. Tirant explique que le lycée Camille Guérin est prioritaire pour la région. Une commission doit statuer en novembre sur les financements alloués, en collaboration avec le conseil départemental, pour prendre en considération l'enceinte des 2 établissements.

Le financement d'un portillon avec gâche électrique doit être étudié. Les services sont en attente des devis que le lycée transmettra à nouveau à réception.

Le financement de l'aménagement du portillon « CPGE » avec accès sur badge doit également être étudié. Les services sont en attente des devis que le lycée transmettra à réception.

M. le Proviseur précise que cet équipement permettra la fermeture de ce portillon CPGE en soirée, nuit et week-end, sans limiter les accès des étudiants et des enseignants. La question de l'accès aux équipements sportifs reste entière.

Le souci majeur pour la région demeure dans le fait que l'ensemble des établissements est concerné par cette directive ministérielle et que si la région finance la totalité des dispositifs de sécurisation, tous les autres projets seront gelés.

### 3.6 Exercice anti-intrusion du 17 octobre

Cet exercice avait pour objectif de tester les signaux sonores et la mise en sécurité des usagers.

Il existe des endroits où le signal n'est pas audible. Des devis complémentaires qui permettront d'acheter des haut-parleurs et de coupler les haut-parleurs présents au système d'alarme sonore ont été demandés.

Des difficultés relatives aux consignes ont également été identifiées.

La date d'un 2<sup>ème</sup> exercice sera définie lorsque les solutions auront été mises en œuvre. La région accompagne le lycée sur ces équipements.

#### Questions

Les élèves demandent à entendre les signaux pour savoir les identifier par la suite.

Les enseignants demandent quel traitement va être mis en œuvre pour éviter les attroupements devant les portes ainsi que l'escalade des clôtures.

M. le Proviseur répond que tout devrait rentrer dans l'ordre après une période d'adaptation. Une solution sera étudiée pour le sport.

Les enseignants demandent comment sera gérée la rencontre parents/professeurs. M. le Proviseur répond qu'une organisation ad'hoc sera mise en place pour guider les parents vers les portillons adéquats. L'heure de fin de rencontre devra être définie.

## IV. Affaires Financières

### Annexe 5 : Fonds de roulement mobilisable

#### 4.1. Contrats et conventions

M. Peycli présente une **convention** qui n'a pas été envoyée et qui concerne la banque des **déchets alimentaires**.

### Annexe 6 : Convention d'enlèvement des déchets alimentaires

Cette convention entendue avec un éleveur animalier prévoit la récupération des déchets alimentaires chaque jour via des poubelles mises à disposition. Au lieu de payer l'enlèvement, l'établissement recevra 900 € chaque année. La durée est d'un an avec période d'essai.

**Vote pour l'approbation de la convention « déchets alimentaires »**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°18**

L'ouverture de la 1<sup>ère</sup> STMG permet au lycée de devenir **organisme collecteur de la taxe d'apprentissage**. Pour cela, il faut acquérir un **logiciel** pour un montant annuel de 180 € prévoyant la mise à jour.

### Annexe 7 : Contrat de maintenance assistance logiciel IANORD SA

**Vote pour l'approbation de l'achat du logiciel IANORD**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°11**

Question des élèves : qu'en est-il de la possibilité pour élèves de seconde de faire des stages durant la période de juin ? Est-ce que l'ouverture de cette 1<sup>ère</sup> va modifier quelque chose ?

M. le Proviseur répond que des conventions peuvent être établies pour des stages. Chaque demande est étudiée individuellement.

**Renouvellement du contrat de l'assistant de vie scolaire** : M. Peycli indique qu'il est nécessaire que le CA statue sur la possibilité de recruter un AVS.

Annexe 8 : Contrat AVS

**Vote pour l'approbation du recrutement ou pour le renouvellement de contrat d'un AVS**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°20**

**Convention UNIS-CITE** : Ce projet prévoit des séances cinéma-débats animés par des jeunes en service civique.

Annexe 9 : Convention Unis-Cité

**Vote pour l'approbation de la convention UNIS-CITE**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°12**

**Achat de E-PACK PRO** : Une seule entreprise propose cet outil de traçabilité alimentaire incluant l'équipement et le contrat de maintenance.

Annexe 10 : Devis E-PACK PRO

**Vote pour l'approbation de l'achat E-PACK PRO**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°15**

**Convention atelier d'écriture TAP** : Les 1<sup>ère</sup> L participent à un atelier d'écriture, encadré par un professionnel auteur et comédien pour un montant de 100 €.

Annexe 11 : Convention TAP/Atelier d'écriture

**Vote pour l'approbation de la convention avec le TAP**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°13**

#### 4.2. Dons et legs

Chaque année, les classes préparatoires ECS se déplacent dans les écoles de commerce de Rennes et Nantes. Traditionnellement, c'est l'association des élèves de classe préparatoire qui financent cette sortie à travers un don du montant.

**Vote pour l'approbation du don et leg de l'association des élèves CPGE**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**

**Acte administratif n°16**

#### 4.3. Voyages et sorties scolaires

Annexe 12 : Voyages et sorties

Le document comprend un recto avec les projets finalisés, mis au vote, et un verso avec les projets non aboutis qui seront soumis au vote lors d'une prochaine séance.

**TAP / Spectacle Europe Connexion pour les TERM ES** : Montant prévu de 280 € sans participation des familles

**Vote pour l'approbation du projet TAP/Spectacle Europe Connexion**  
**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**  
**Acte administratif n°14**

**TAP / Courts métrages espagnols** : Montant de 99 € avec participation des familles de 3 € (et non 99).

**Vote pour l'approbation du projet TAP/Courts métrages espagnols**  
**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22**  
**Acte administratif n°14**

## V. QUESTIONS DIVERSES

Une partie des questions diverses a été abordée au fil de l'eau car traitant d'un thème donné.

**Question des enseignants** : Qu'en est-il du **remplacement** des collègues absents ?

Une enseignante de SES est absente depuis le 26 septembre et non remplacée à ce jour.

M. le Proviseur explique que le rectorat n'a pas de remplaçant dans cette matière. Une offre d'emploi a été diffusée : 2 candidats ont été reçus mais n'avaient pas les compétences requises.

L'enseignante transmet des documents aux élèves et répond à leurs sollicitations via messagerie mais ce n'est pas satisfaisant.

SES comme Maths sont des matières pour lesquelles peu, voire pas, de remplaçants sont présents.

Un élève propose d'épauler les lycéens pour leur transmettre leurs connaissances. M. le Proviseur va étudier cette proposition qui peut être une solution en attendant un remplaçant.

Un parent FCPE propose que les 2 associations rédigent un courrier vers le recteur pour appuyer la demande du Proviseur. M. le Proviseur acquiesce mais précise qu'il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas remplacer mais bien d'une problématique liée à la présence physique d'un enseignant dans cette matière.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur clôt la séance à 20h10.